Hydroméga

Une Compagnie FirstLight

Énergie renouvelable. Chemin dégagé. Objectif commun.

Hydroméga, une compagnie FirstLight

- Plus de 1,6 GW d'énergie propre en exploitation à travers l'Amérique du Nord
- Plus de 4 GW en développement : solaire, hydroélectricité, éolien et stockage
- Développement de 949 MW de capacité éolienne installée – parmi les pionniers du secteur au Canada
- Environ 250 employés
- Bureaux à Montréal, Toronto et Boston
- Plus de 100 ans d'expérience combinée dans le développement et l'exploitation d'énergies renouvelables

Investissements PSP

Hydroméga est détenue à 100 % par Investissements PSP – l'un des plus importants gestionnaires de fonds de pension publics au Canada

- Environ 300 G$ CA d'actifs sous gestion









Nos Projets

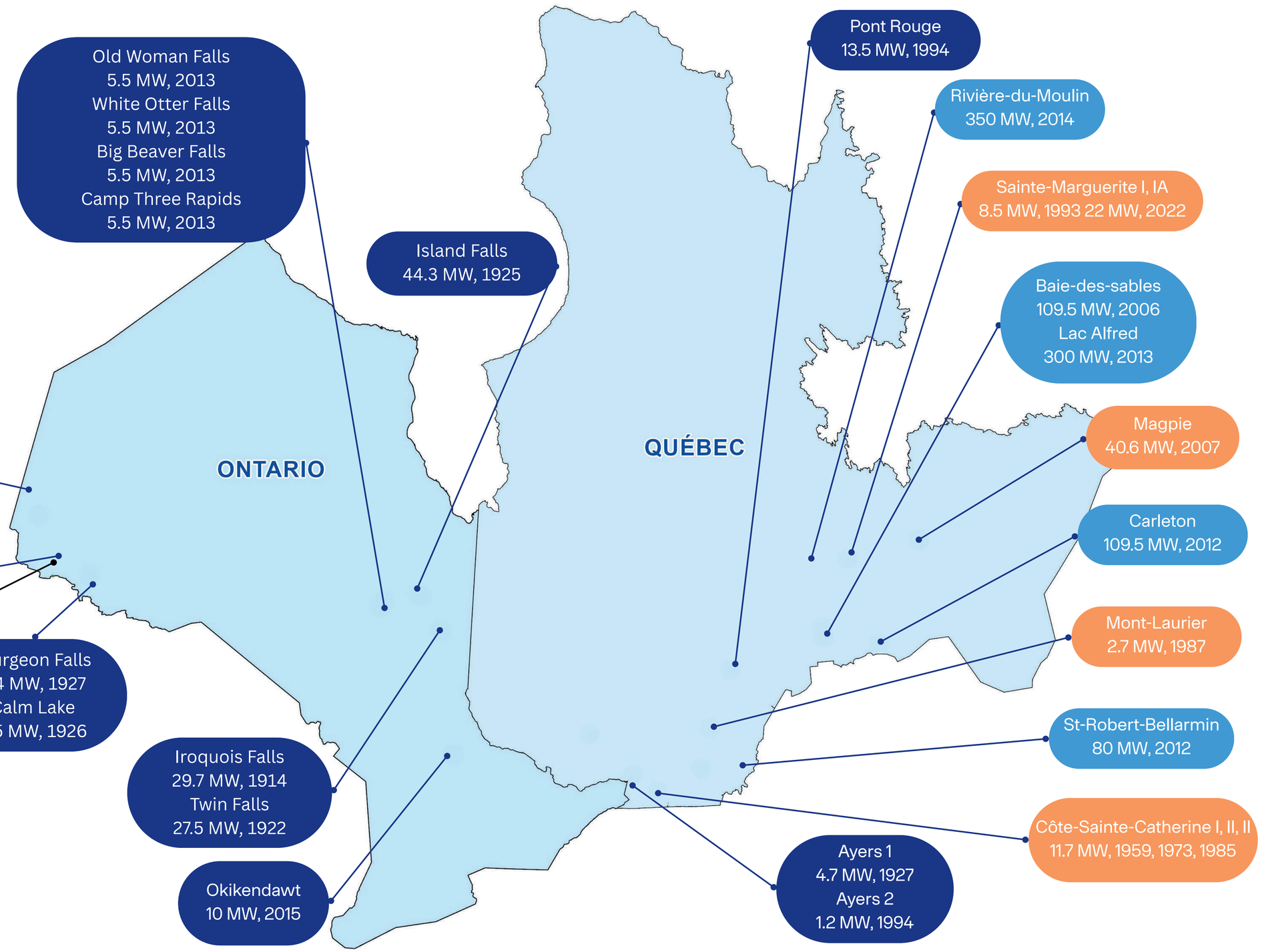
Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Légende

Projets hydroélectriques développés et exploités par Hydroméga.

Projets hydroélectriques développés par Hydroméga.

Projets éoliens développés par Hydroméga.



Old Woman Falls
5.5 MW, 2013
White Otter Falls
5.5 MW, 2013
Big Beaver Falls
5.5 MW, 2013
Camp Three Rapids
5.5 MW, 2013

Island Falls
44.3 MW, 1925

Pont Rouge
13.5 MW, 1994

Rivière-du-Moulin
350 MW, 2014

Sainte-Marguerite I, IA
8.5 MW, 1993 22 MW, 2022

Baie-des-sables
109.5 MW, 2006
Lac Alfred
300 MW, 2013

Norman
12.8MW, 1926
Kenora
5.5 MW, 1906

Fort Frances
13.1 MW, 1909

Sturgeon Falls
8.4 MW, 1927
Calm Lake
9.5 MW, 1926

Fort Frances Solar
57,2 MW, **2029**
Projet en cours de développement retenu dans le cadre du programme LT2 de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Iroquois Falls
29.7 MW, 1914
Twin Falls
27.5 MW, 1922

Okikendawt
10 MW, 2015

Magpie
40.6 MW, 2007

Carleton
109.5 MW, 2012

Mont-Laurier
2.7 MW, 1987

St-Robert-Bellarmin
80 MW, 2012

Côte-Sainte-Catherine I, II, II
11.7 MW, 1959, 1973, 1985

Ayers 1
4.7 MW, 1927
Ayers 2
1.2 MW, 1994

Historique du Projet Beauharnois

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Janvier 2023
Début du développement

Juillet 2023
Signature de la résolution avec la MRC de Beauharnois-Salaberry

Septembre 2023
Autorisation de la révision de l'entente par la MRC

Avril 2026
Autorisation de continuer le développement du projet pour l'appel d'offres 2026

UNE PRÉSENCE ACTIVE SUR LE TERRITOIRE

Le projet a été initié en 2023 dans le cadre du précédent appel d'offres d'Hydro-Québec. Cette première phase nous a permis de rencontrer le milieu et de présenter une première version du projet en collaboration avec la MRC et les acteurs locaux.

Les travaux en cours visent notamment à réduire les impacts sur les terres agricoles, l'environnement ainsi que les enjeux liés au bruit. La capacité actuellement envisagée du projet est d'environ 100 MW.

Nous demeurons confiants quant au potentiel du projet, qui répond favorablement à plusieurs critères établis par Hydro-Québec.

PRÉSENCE TERRITORIALE

Rencontres avec la MRC et le conseil municipal depuis 2023.

COMMUNICATION CONTINUE

Approche collaborative favorisant l'écoute, le respect et l'intégration des préoccupations du milieu.

NOTRE ENGAGEMENT

Développer un projet durable, en collaboration avec le milieu et au bénéfice de la région

ÉCOUTE · COLLABORATION · RESPONSABILITÉ · RETOMBÉES LOCALES



Résumé du Projet Éolien Beauharnois

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

PROJET ÉOLIEN

BEAUHARNOIS

Un projet d’énergie renouvelable intégré à notre territoire



100 MW
Capacité estimée du projet

11 à 15 éoliennes
Nombre estimé d’éoliennes

Depuis 2023
Rencontres et échanges réguliers avec le milieu

Activités agricoles
Maintien des usages agricoles

30 000
Foyers alimentés

Un projet respectueux de l’environnement développé en collaboration avec les municipalités, les propriétaires et les acteurs du territoire

Chronologie du Projet Beauharnois

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

100 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ≈ 11-15 ÉOLIENNES

2026 – FÉVRIER 2027

DÉVELOPPEMENT PRÉLIMINAIRE

1. Études des contraintes (env. sol, règlementation…)
2. Étude préliminaire de raccordement
3. Études de vent
4. Pré-implantations
5. Simulations des impacts (son, faune, flore)
6. Ingénierie préliminaire (routes, réseau et raccordement)
7. Estimations (coûts et productible)
8. Sécurisation foncière et consultations publiques
9. Préparation d'entente de partenariat

26 février 2027
Soumission à l'appel d'offres

Annonce des projets retenus
Août 2027

2027-2030

DÉVELOPPEMENT

1. Signature du contrat (Hydro-Québec – CAÉ)
2. Ingénierie, implantation finale des éoliennes
3. Étude de raccordement
4. Étude d'impact environnemental (inventaires, consultations, dépôt)
5. Procédure gouvernementale (analyse, BAPE, décret)
6. Autorisations (MELCCFP, CPTAQ…)
7. Clôture du financement
8. Acquisitions des turbines

2030-2033

CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE

1. Construction
2. Raccordement au réseau d'Hydro Québec
3. Mise en service

2033-2063

EXPLOITATION

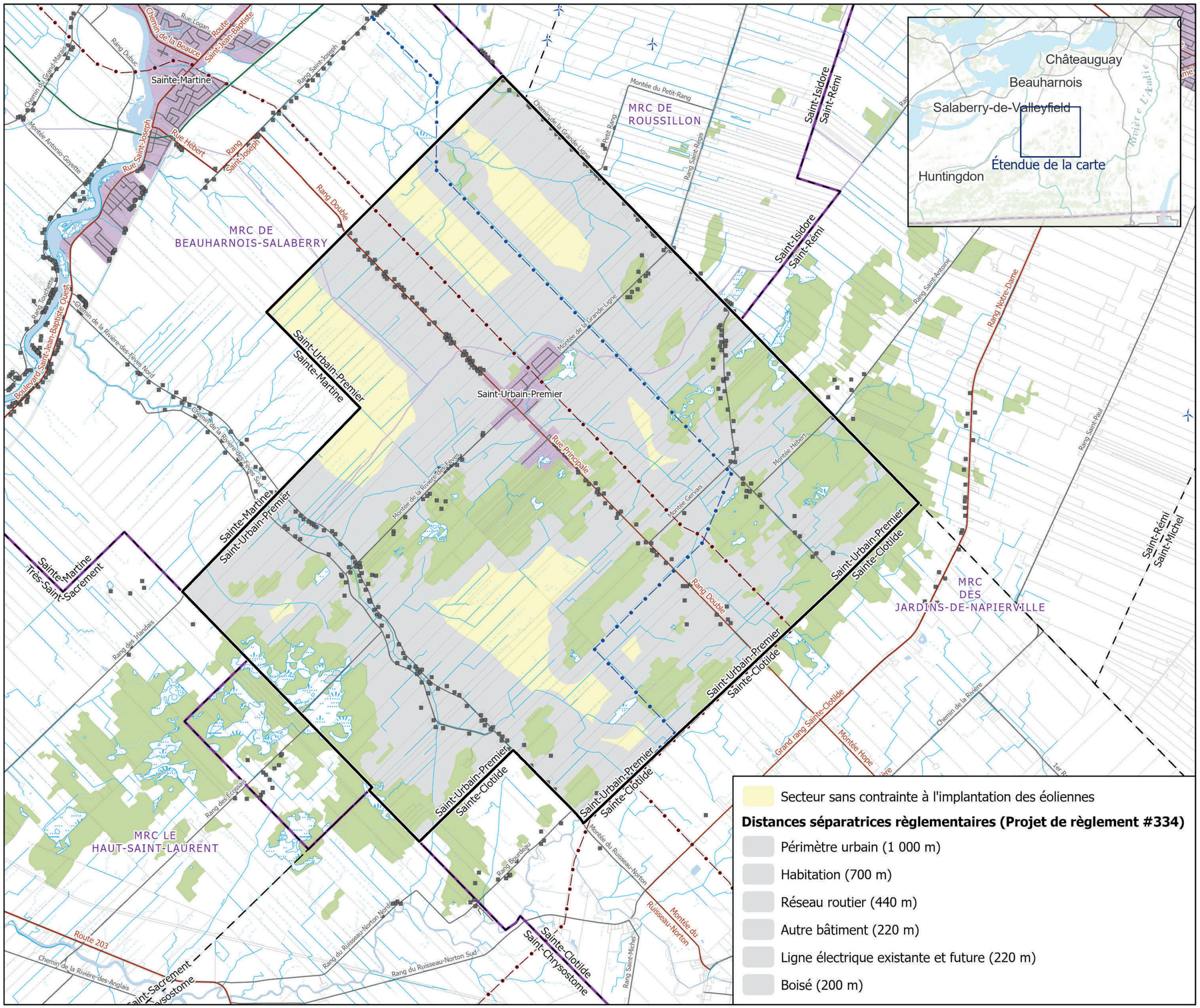
1. 100 MW – Environ 15 turbines
2. Exploitation et maintenance (30 ans)

Un projet en concertation avec la communauté

Une énergie propre pour notre avenir

Des retombées économiques locales

Carte de la Zone du Projet Beauharnois



Légende

Élément du projet

- Zone de projet

Autres éléments

- Habitation
- Éolienne existante
- Routes nationale et régionale
- Route locale
- Sentier motorisé
- Piste cyclable
- Ligne électrique planifiée
- Ligne électrique existante
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Limite de lot
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Plan d'eau
- Milieu humide potentiel
- Périmètre urbain
- Boisé

0 0,5 1 2 3 km

PROJET DE PARC ÉOLIEN BEAUHARNOIS

CARTE DE CONTRAINTES

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Référence spatiale:
WGS 1984 UTM Zone 18N
Échelle: 1:50 000
Date: 2026-05-15

Préparé par:
PEG

Sources : Données Québec, MRNF, MELCCFP, Adresses Québec, GRHQ, CMHPQ, GESTIM, CDPNQ.

Avantages du Projet Beauharnois

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Redevances aux collectivités locales

La collectivité locale recevra un montant annuel de 6 227 $/MW, soit environ un total de 620 000$ par année pour un projet de 100 MW, indexé annuellement, ce qui équivaut à environ 25 M$ pendant les 30 ans du contrat.

Revenus directs pour les propriétaires de terrains

Paiements annuels provenant des ententes liées à l'utilisation des terres.

Possibilités de partenariat et partage des revenus du projet

Le projet générera plusieurs millions de dollars de revenus chaque année. Les revenus attendus du projet seront présentés à la MRC et aux citoyens dans les mois à venir avec l'avancement du développement du projet. La MRC de Beauharnois ainsi que les communautés autochtones locales auront l'occasion de devenir partenaires du projet, avec une participation pouvant atteindre jusqu'à 50 %, leur permettant ainsi de partager directement les revenus générés pendant toute la durée de vie du projet.

Création d'emplois et retombées économiques

Possibilités de contrats avec des entreprises locales pendant les phases de construction et d'exploitation (ex. : compagnies d'excavation, déneigement, travailleurs spécialisés en machinerie lourde, béton, etc.). Création de cinq à six emplois de qualité pour assurer l'exploitation et la maintenance du parc pendant toute la durée du contrat de 30 ans.

Approvisionnement en électricité propre

Grâce à son interconnexion au réseau de transport d'Hydro-Québec, le parc éolien produira l'équivalent de la consommation électrique de 30 000 foyers québécois.

Engagement communautaire

Nous valorisons une communication transparente et un engagement continu avec le milieu local. Plusieurs consultations publiques et séances d'information seront organisées tout au long du développement du projet.

Cadre de référence Hydro-Québec

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

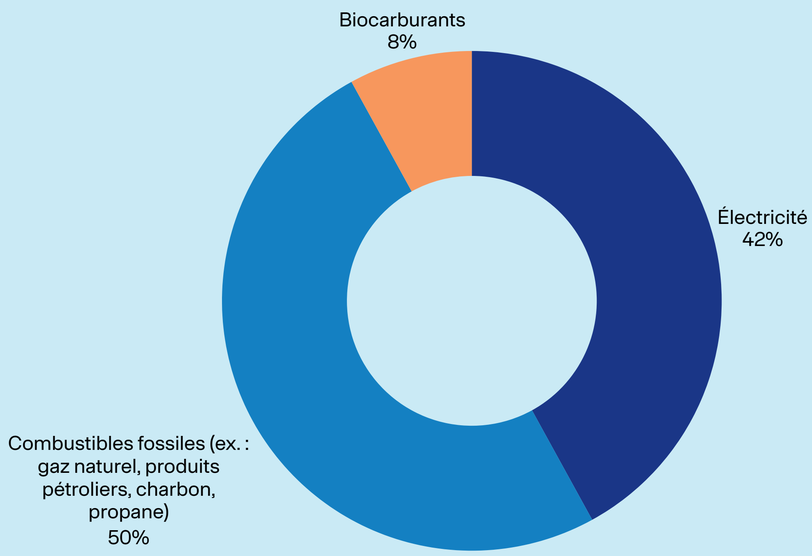
Utilisation énergétique au Québec

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, le Québec doit faire sa part. En effet, malgré la part importante qu'occupe l'électricité dans le bouquet énergétique total du Québec, près de 50 % de l'énergie consommée provient toujours de sources fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

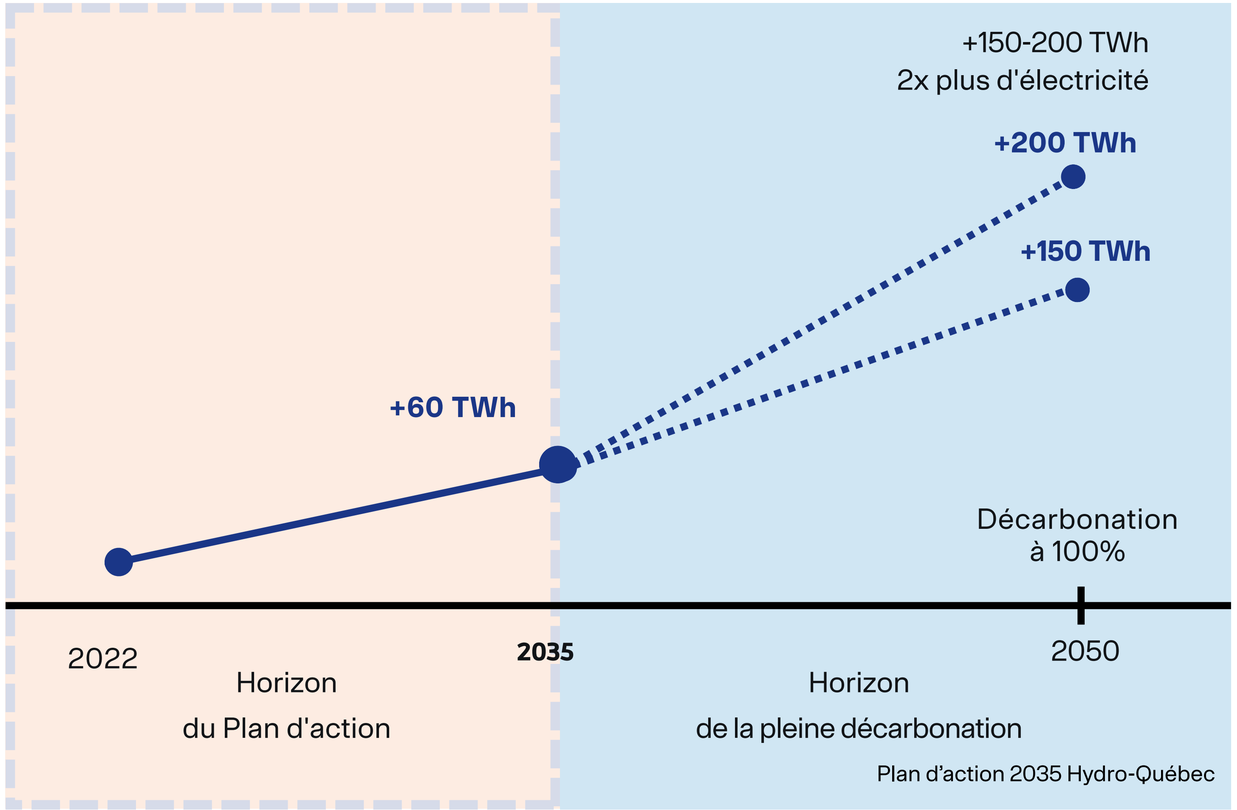
La transition énergétique

La transition énergétique offre aussi une occasion de créer de la prospérité durable pour le Québec. Ainsi, la décarbonation et la croissance économique vont fortement augmenter la demande d'électricité. D'ici 2035, Hydro-Québec planifie une demande additionnelle de 60 TWh, soit 30 % d'augmentation par rapport à 2022.

Consommation totale par forme d'énergie au Québec, 2020



Plan d'action 2035 Hydro-Québec



Plan d'action 2035 Hydro-Québec

Cadre de référence Hydro-Québec

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Plan d'action 2035 Hydro-Québec

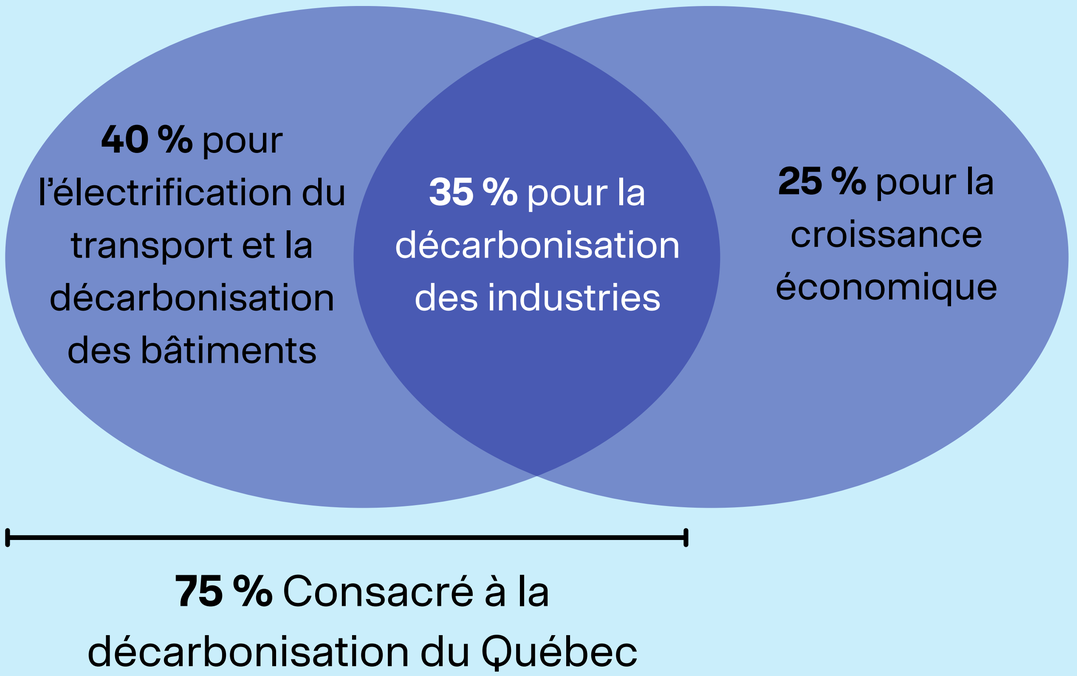
Pour se préparer à cette augmentation de la demande d'électricité, la stratégie d'Hydro-Québec repose sur deux axes principaux :

- Aider la clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie (efficacité énergétique)
- Augmenter la production d'électricité

Pour augmenter la production d'électricité d'ici 2035, Hydro-Québec mise sur une combinaison de plusieurs technologies :

- 4 000 MW d'hydroélectricité supplémentaires
- 1 000 MW d'électricité solaire
- 10 000 MW d'électricité éolienne
 - Hydro-Québec dirigera plusieurs projets structurants de plus de 1 000 MW sur terres publiques
 - L'Appel d'Offres 2026-01 a été pensé pour de plus petits projets, plus proches des grands centres de consommation.

Répartition de l'utilisation d'électricité supplémentaire à l'horizon 2035



Plan d'action 2035 Hydro-Québec

Critères de localisation d’une turbine en terre agricole

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Empreinte minimale

Réseau collecteur souterrain

Maximiser l’utilisation des chemins agricoles existants

Éviter la création d’enclaves inaccessibles à la machinerie

Localisation près d’un obstacle ou limite physique

(bord de champ, fossé, route, etc.)

Position optimale

Pour ne pas nuire aux opérations culturales

L'intégration de parcs éoliens en milieu agricole

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Encadrement réglementaire rigoureux par la CPTAQ et du MELCCFP

Lorsque le MELCCFP autorise un parc éolien

- Mesures de prévention de la compaction
- Programme de suivi agronomique mené par une firme indépendante spécialisée en agriculture.
- Programme révisé, approuvé par le MAPAQ et réalisé sur une période de 5 à 7 ans.
- Rapport annuel remis au MELCCFP révisé par le MAPAQ.



Lorsque la CPTAQ autorise un parc éolien

- Protection du sol de surface par décapage et entreposage en andain distinct.
- Mesures de prévention de la compaction pendant les travaux.
- Protection du drainage de surface des superficies adjacentes aux aires de travail.
- Protection du drainage souterrain et réparation des drains si nécessaire et selon les règles de l'art.
- Enfouissement des infrastructures souterraines (réseau collecteur) à 1,6 m de profondeur afin de ne pas nuire aux opérations culturales.

La CPTAQ offre aussi

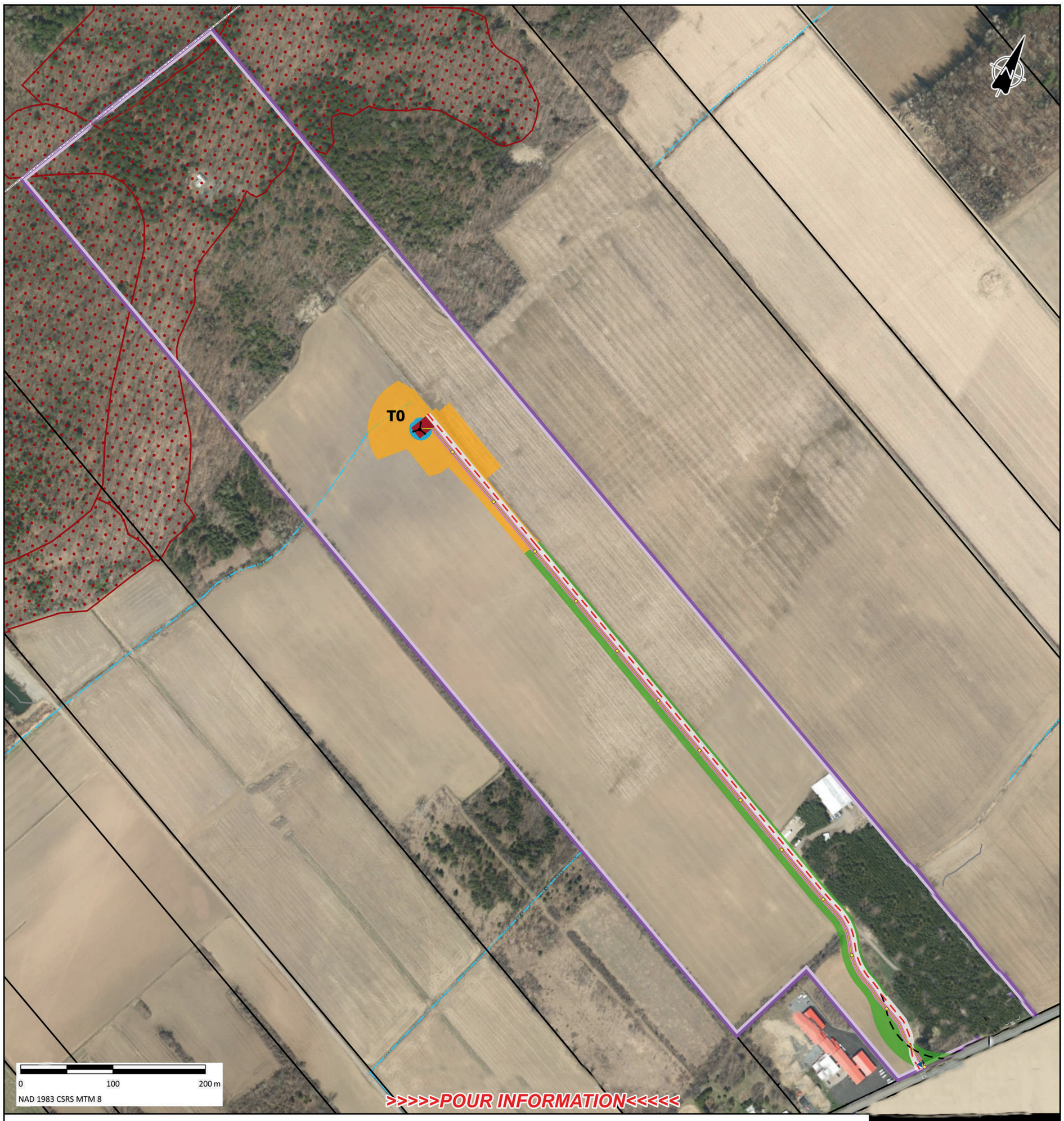
- La supervision des travaux par un agronome.
- La remise en état des sols à la fin des travaux selon les recommandations d'un agronome .
- La préparation par l'agronome d'un rapport de suivi qui doit être remis à la CPTAQ.
- Un suivi agronomique qui peut varier entre 3 et 5 ans et qui doit inclure des mesures correctives si nécessaire.

La possibilité d'avoir un représentant de l'UPA sur le chantier qui peut faire le lien avec les propriétaires.

Un encadrement rigoureux et complet

La CPTAQ et le MELCCFP mettent en place des conditions strictes et un suivi agronomique rigoureux afin d'assurer la protection des sols agricoles et la préservation du potentiel agricole tout au long du projet.

Exemple de plan parcellaire



Sources :

MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2024.
MRNF (Adresses Québec, réseau routier) 2024.
MRNF (GRHQ 20-50K, hydrographie) 2023.
MRNF (DGAC, cadastre) 2025.

MRNF (Forgen-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2024.
ESRI (Basemap) 2020.

- Lot visé
- Cadastre
- Cours d'eau intermittent
- Limite municipale
- Érablière (CPTAQ)

Composantes du projet *

- Éolienne
- Chemin d'accès à construire
- Chemin d'accès existant à améliorer
- Réseau collecteur
- Boite de jonction

PLAN PARCELLAIRE

Date : Avril 2025
Échelle approx. : 1: 4 500

* Localisé de façon approximative

NO	DATE	RÉVISON	APP.

SUPERFICIES VISÉES PAR LA DEMANDE PARC ÉOLIEN

		Superficie(s)	
Empreinte temporaire *			
	Éolienne	0,78 ha	(1,94 acre(s))
	Chemin d'accès	0,71 ha	(1,76 acre(s))
Empreinte permanente **			
	Éolienne	0,03 ha	(0,08 acre(s))
	Chemin d'accès	0,63 ha	(1,55 acre(s))
	Boite de jonction	0,003 ha	(0,008 acre(s))
Empreinte permanente remise en état **			
	Éolienne	0,02 ha	(0,05 acre(s))
	Réseau collecteur	0,34 ha	(0,84 acre(s))

* Pendant la durée des travaux / ** Pendant la durée de l'entente (30 ans)

GROUPE CONSEIL UDA

Dossier :
Propriétaire(s) :

Municipalité :
Cadastre : Québec
Lot(s)* :

Éoliennes

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Principaux composants

Pales
Captent l'énergie cinétique du vent et les transforment en mouvement. Conçues pour avoir une longue durée de vie, être très résistantes à l'abrasion et avoir de faibles émissions sonores. Matériau composite à base de bois, fibres de verre et de carbone, résine, mousse.

Moyeu
Relie les pales entre elles et transmet le mouvement à la nacelle. Contient aussi les systèmes permettant d'orienter les pales afin de mieux capter le vent. En fonte afin d'absorber tous les efforts mécaniques.

Fondation
Enterrée, assure la stabilité de l'éolienne et la fixation au sol. La fondation est constituée d'une cage d'armature en acier, enrobée de béton armé. La fondation est arasée après désinstallation à la fin de la vie de l'éolienne.



Nacelle
Contient l'arbre principal qui transmet la rotation du moyeu au générateur. Contient aussi tous les systèmes de contrôle de l'éolienne : convertisseur de puissance, système d'orientation, frein, télécommunications…

Tour
Permet d'élever les pales et la nacelle à plus haute altitude, donc dans une zone de meilleur vent. La tour doit résister au poids de la nacelle et aux efforts mécaniques. Principalement constituée de plusieurs modules tubulaires en acier, la base peut être faite en béton armé.

Quelques ordres de grandeur

Longueur des pales	80 à 88 m	**Puissance d'une éolienne**	6 à 7 MW
Hauteur au moyeu	114 à 132 m	**Énergie d'une éolienne**	Environ 20 000 MWh / an
Hauteur totale	194 à 220 m	**Équivalent en consommation énergétique**	Entre 2 000 et 3 000 foyers québécois
Diamètre de la tour au sol	6 à 8 m	**Vitesse de vent minimum pour démarrer l'éolienne**	3 m/s, soit 11 km/h environ
Emprise au sol, avec chemin d'accès	1,7 à 2,5 acres	**Vitesse de vent moyenne à 120m (moyeu)**	Entre 6 et 8 m/s

Installation d’une éolienne

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Impact temporaire des travaux





Intégration permanente au territoire



Construction

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Processus global de construction



Dès le début de la période de construction du projet, des chemins d’accès devront être aménagés (ex. : par la création de nouvelles petites sections de routes et/ou l’élargissement de chemins existants). Des aires temporaires seront aménagées pour l’entreposage des composantes et l’assemblage de l’éolienne. Une fois le parc construit, les chemins d’accès seront entretenus afin de permettre en tout temps l’accès à l’éolienne.

Transport des composants

Les éoliennes sont transportées jusqu’au site en plusieurs sections qui seront ensuite assemblées individuellement à l’aide d’équipements de levage spécialisés.



Les pales reliées à un moyeu seront soulevées par une grue pour être fixées à la nacelle qui se trouve au sommet de la tour.

- Aménagement des chemins d’accès
- Préparation des fondations
- Transport des composants
- Installation des éoliennes
- Installation du réseau collecteur
- Construction du poste de raccordement
- Mise en service du parc éolien



Fondation

Les fondations des éoliennes sont composées de barres d’armature et de tonnes de béton afin de donner un support optimal. Bien que des fondations profondes ou sur pieux peuvent être aménagées en présence de sols argileux, la conception la plus courante est une fondation superficielle. Une fois finalisée, cette fondation est dissimulée et seule la base de l’éolienne est visible au-dessus du niveau du sol.

Réseau collecteur

Un réseau de câbles souterrains sera installé à un peu plus d’un mètre dans le sol pour relier les éoliennes au poste électrique. Ce système permet de réduire l’impact visuel du projet et ne présente aucun danger pour la faune ou les êtres humains.

Raccordement électrique

Un poste électrique et une ligne de transmission seront construits pour relier le parc éolien au réseau d’Hydro-Québec.



Données de vent et bâtiment industriel

Un équipement de mesure de vent sera installé et un bâtiment d’opération et d’entretien sera loué ou construit pour les besoins de la phase d’opération.

Démantèlement et suivi post-projet

Hydroméga
Une Compagnie FirstLight

Après 20-30 ans : 3 options

À la fin du contrat, **le démantèlement est obligatoire.** Toute prolongation ou modernisation du projet nécessite de nouvelles approbations et l'accord du milieu.

Démantèlement (cas standard)

Renouvellement du projet (si accepté par Hydro-Québec)

Remplacement des éoliennes (repowering)

Démantèlement :

La société du projet doit enlever toutes les installations à la fin du projet (éoliennes, câbles, postes, etc.)

Remise en état des terres :

- Retour à l'usage agricole
- Sols remis en état et sans contamination
- Réhabilitation dans le cadre des exigences de l'UPA

À ses frais, avec garanties financières :

- Payé à 100 % par la société du projet
- Garantie (fiducie ou équivalent) exigée pour assurer le démantèlement

Chemins d'accès :

- Remis en état ou retirés
- Responsabilité de la société du projet

Fondations :

- Béton arasé (≈ 1 m à 2 m sous le sol selon normes de la CPTAQ)

Comment les impacts du projet sont-ils étudiés ?

Études environnementales et PÉEIE

Le développement d'un projet éolien repose sur une bonne connaissance du territoire et de son milieu d'accueil.

Dès les premières étapes, le promoteur accorde une attention particulière aux études environnementales afin de mieux comprendre les caractéristiques du site, les usages du territoire, les sensibilités du milieu et les enjeux à considérer dans la conception du projet.

Principales composantes analysées

- Faune et flore
- Oiseaux et chauves-souris
- Milieux hydriques et humides
- Sols et qualité de l'air
- Paysage
- Utilisation du territoire (agriculture)
- Environnement sonore
- Sécurité et santé
- Patrimoine archéologique et culturel



En quoi consiste l'étude d'impact ?

L'étude d'impact analyse les effets potentiels du projet sur le milieu naturel, le milieu humain et le territoire. Elle permet de documenter les enjeux, d'évaluer les impacts possibles et de proposer des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Les méthodes et protocoles utilisés sont encadrés par les exigences du MELCCFP et les standards applicables.

La PÉEIE : une procédure encadrée par le gouvernement

Au Québec, les projets éoliens de plus de 10 MW sont soumis à la PÉEIE.

Cette procédure, encadrée par le MELCCFP, permet de :

- mieux comprendre les enjeux du projet;
- évaluer ses impacts sur l'environnement et le milieu;
- intégrer les préoccupations du public et des communautés autochtones;
- éclairer la décision du gouvernement.

La PÉEIE prévoit notamment des étapes d'information et de consultation du public, ainsi qu'une analyse gouvernementale du projet avant qu'une décision soit rendue.

À retenir

- Les études environnementales servent à mieux concevoir le projet.
- La PÉEIE encadre son analyse, la consultation du milieu et la décision du gouvernement.

PÉEIE : procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Les grandes étapes de la PÉEIE

Une démarche qui encadre l'analyse du projet et prévoit des moments d'information et de consultation du milieu

2026 — 2027 — 2028 — 2029 — 2030

En amont de l'étude d'impact

Définir le projet et les enjeux à étudier.

Durée variable selon l'avancement du projet.

Réalisation de l'étude d'impact

Réaliser les études et proposer des mesures d'atténuation.

Durée variable selon les études à réaliser et les enjeux du milieu.

Analyse gouvernementale

Évaluer le projet et informer le public.

À partir du dépôt de l'étude d'impact admissible : 9 mois.

Décision du gouvernement

Autoriser ou non le projet et imposer des conditions au besoin.

Pré-consultation

Deux journées portes ouvertes d'information publique

- Journée portes ouvertes d'information publique 1
- Journée portes ouvertes d'information publique 2

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7

1. Présenter l'avis d'intention

Le promoteur décrit le projet envisagé, le territoire concerné et les enjeux à étudier.

2. Informer et écouter le public dès le début

Le BAPE recueille les préoccupations du public afin qu'elles soient prises en compte dans la suite de la démarche.

CONSULTATION DU MILIEU

Période d'information sur l'avis d'intention
Compte rendu du BAPE
(environ 30 jours)

3. Définir les études à réaliser

Le MELCCFP prépare une directive spécifique au projet, adaptée au milieu d'accueil et aux enjeux soulevés.

4. Réaliser l'étude d'impact

Le promoteur documente les impacts potentiels du projet et propose des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

5. Analyser le projet

Le MELCCFP et les Ministères concernés analysent l'étude d'impact et les effets du projet.

6. Informer de nouveau le public

Une période d'information publique est tenue sur le projet présenté dans l'étude d'impact.

Le BAPE peut recevoir un mandat de consultation, de médiation ou d'audience publique.

CONSULTATION DU MILIEU

Période d'information publique
(environ 30 jours)

7. Décider

Le ministre formule une recommandation, puis le gouvernement décide d'autoriser ou non le projet et peut imposer des conditions.

Activités d'information et de consultation du milieu | Étapes de la démarche gouvernementale | Travail d'étude et d'analyse du promoteur

La population est invitée à soumettre des commentaires;
les groupes d'intérêt sont consultés tout au long du développement et de l'évaluation du projet.

PÉEIE : procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Émissions sonores des éoliennes

Le climat sonore est évalué dès la phase de développement du projet

Comment le bruit est-il évalué ?

Des simulations sont réalisées à partir de paramètres rigoureux, notamment :

- le fonctionnement des éoliennes à pleine capacité
- la distance aux habitations
- les conditions de vent
- les conditions météorologiques favorables à la propagation du son

Le projet doit respecter les critères applicables du MELCCFP,
notamment un niveau sonore maximal de 40 dBA la nuit à une habitation.

Conception du projet

Éoliennes modernes

Les modèles récents produisent davantage d'électricité par éolienne. Pour une même puissance installée, le projet nécessiterait près de deux fois moins d'éoliennes que les modèles de génération précédente.

Distance aux habitations

L'implantation des éoliennes est étudiée en tenant compte de la localisation des habitations. Cette analyse contribue à orienter la conception du projet et à évaluer les niveaux sonores susceptibles d'être perçus aux résidences.

Suivis sonores

Les dates des suivis sonores seront fixées lors de l'émission du décret autorisant le projet.

En général, les suivis sont réalisés à **1 an, 5 ans, 10 ans et 15 ans.**

Ces suivis permettront de vérifier les niveaux sonores réels et de confirmer le respect des exigences applicables.

Exemples de niveaux sonores

140 dBA	Avion au décollage
120 dBA	Concert de rock
100 dBA	Perceuse / tondeuse
80 dBA	Circulation routière
60 dBA	Conversation normale
40 dBA	Éolienne, bibliothèques
20 dBA	Bruissement des feuilles